

**Ministry of Education**  
Transfer Payments and  
Financial Reporting Branch

21<sup>st</sup> Floor, Mowat Block  
900 Bay Street  
Toronto, Ontario M7A 1L2  
Tel.: (416) 327-9356  
Fax: (416) 325-2007  
Email: [Andrew.Davis@edu.gov.on.ca](mailto:Andrew.Davis@edu.gov.on.ca)

**Ministère de l'Éducation**  
Direction des paiements de transfert  
et des rapports financiers

21<sup>e</sup> étage, édifice Mowat  
900, rue Bay  
Toronto, Ontario M7A 1L2  
Tél. : (416) 327-9356  
Télééc.: (416) 325-2007  
Courriel: [Andrew.Davis@edu.gov.on.ca](mailto:Andrew.Davis@edu.gov.on.ca)



**2009: SB11**

**NOTE DE SERVICE:**

**DESTINATAIRES :** Surintendantes et surintendants des affaires et des finances

**EXPÉDITEUR :** Andrew Davis  
Directeur  
Direction des paiements de transfert et des rapports financiers

**DATE :** Le 3 avril 2009

**OBJET :** Prévisions budgétaires de 2009-2010

---

J'ai le plaisir de vous informer que les prévisions budgétaires de 2009-2010 et les instructions indiquant les changements apportés cette année sont affichées dans le site Web des rapports financiers à <http://tpfr.edu.gov.on.ca> sous la rubrique « Prévisions budgétaires ».

Les formulaires des prévisions budgétaires, les guides et les instructions sont fournis avant la publication du règlement sur les Subventions pour les besoins des élèves de 2009-2010. Comme il est indiqué à la première page des formulaires des prévisions financières, ces formulaires et les documents connexes de l'exercice 2009-2010 sont sujets à l'approbation des règlements appropriés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les formulaires appliquent les hausses de financement conformes aux dispositions des ententes cadres provinciales. Le document technique comprend un addenda qui contient les indices de référence applicables et les formules étayant les ententes cadres provinciales négociées entre la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEO) et l'Ontario Public School Boards' Association (OPSBA). Les indices de référence des conseils dont les conventions collectives sont conformes à cette entente cadre provinciale sont déjà incorporés dans les calculs du SIFE, ce qui signifie que le calcul utilisera automatiquement les indices de référence appropriés selon le type de conseil.

Si des conventions collectives ne sont pas conformes aux ententes cadres provinciales, il faudra modifier les subventions calculées qui se trouvent dans la section 1 des formulaires. Les conventions collectives non réglées devraient être conclues ce printemps – les conseils qui ont besoin d'aide pour calculer le montant du redressement, le cas échéant, devront contacter leur agent des finances au Ministère.

## Principales modifications apportées aux formulaires des prévisions financières

Voici les principales modifications apportées cette année aux formulaires des prévisions financières :

- Mise à jour des indices de référence en fonction des hausses de salaire et d'autres augmentations conformément aux ententes cadres provinciales, et des contraintes annoncées dans la note 2009:B02.
- Modifications effectuées pour donner suite aux hausses des coûts associés aux services publics et au transport. Les hausses de coûts associés au transport sont couvertes au moyen des nouvelles composantes suivantes, en plus du montant de base redressé en fonction des effectifs :
  - redressement des coûts
  - montant pour l'efficacité des itinéraires
  - indexation et désindexation au prix du carburant
- Modifications apportées au calcul du redressement pour la baisse des effectifs
- Le financement de la participation des parents, qui relevait auparavant des « Autres programmes d'enseignement » (APE), fait désormais partie du financement de l'administration et de la gouvernance du conseil au titre de la SBE.
- Le financement du volet Utilisation communautaire des installations scolaires – Coordonnateurs des services de liaison, qui s'inscrivait auparavant dans le cadre de la SBE relève maintenant des APE.
- Le formulaire de données E « Dépenses et revenus par programme » a été retiré en attendant un examen des domaines pour lesquels le Ministère devrait collecter des renseignements.
- Rapport sur le personnel enseignant-bibliothécaire et d'autre personnel – les modifications au rapport sur la responsabilité incorporées dans les formulaires de 2008-2009 ont été effectuées afin de comparer les données sur le personnel enseignant-bibliothécaire et d'autre personnel avec celles de l'année 2007-2008, avec des redressements pour tenir compte des variations d'effectif au cours des deux années écoulées. Le financement du personnel bibliothécaire équivalent au montant versé en 2008-2009 sera octroyé en 2009-2010 conformément à la note 2009:B03 du 31 mars. Ce financement, qui fait partie des subventions pour les APE, permet aux bibliothèques scolaires de recruter du personnel supplémentaire.
- Annexe C – des modifications ont été apportées au fichier Excel pour les calculs associés à la baisse des effectifs et à la participation des parents. Les conseils doivent présenter leur annexe C au Ministère avant d'effectuer leur présentation dans le SIFE, car les totaux provenant du fichier Excel seront entrés dans le SIFE.

- Les coûts de recouvrement de l'impôt pour les conseils dans les territoires non érigés en municipalité ont été éliminés par suite des modifications législatives restructurant le processus de recouvrement en janvier 2009.

Lors de l'examen des soumissions des années précédentes, le Ministère a constaté de grandes variations dans les renseignements fournis d'un cycle à l'autre à la section 7, grille de répartition des qualifications et de l'expérience du personnel enseignant. Nous encourageons les conseils à s'assurer que les données représentent des prévisions exactes étayées par de solides hypothèses. Si quelques écarts entre les prévisions et les prévisions budgétaires révisées sont compréhensibles, on s'attend à ce que les renseignements fournis dans les états financiers ne diffèrent pas considérablement des prévisions budgétaires révisées; le Ministère demandera des explications aux conseils au sujet des grands écarts. Les conseils doivent transmettre leurs prévisions budgétaires de 2009-2010 dans le SIFE à <https://efis.edu.gov.on.ca/loginp.asp>, au plus tard le 30 juin 2009.



Andrew Davis

cc Directrices et directeurs de l'éducation